

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 10/06/2025

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la directrice  
EHPAD SAINTE BERNADETTE  
10 RUE LIVIDIC BP 9  
29410 ST THEGONNEC LOC EGUINER

**Objet :** Contrôle sur pièces de l'EHPAD Sainte-Bernadette

**Lettre adressée par mail avec accusé de réception**

Madame la directrice,

Par mail en date du 30 mai 2025, vous avez saisi les services de la délégation départementale du Finistère concernant une révision de la décision du 14 avril 2025 prononçant les mesures correctives définitives à l'issue du contrôle sur pièces de votre établissement.

Après réexamen des pièces transmises, je vous informe que je fais droit à votre demande et que les prescriptions suivantes sont revues :

- Prescription n°3 : compte tenu de l'envoi du règlement de fonctionnement validé par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire et soumis à la consultation du CVS et du CSE, la prescription ne se justifie plus.
- Prescription n° 4 : j'ai bien pris des actes de vos démarches actives concernant le poste de médecin coordonnateur (différentes offres d'emploi, entretien avec un candidat et accompagnement par le cabinet DEMO pour la coupe AGGIR/PATHOS), la prescription ne se justifie plus.

Par ailleurs, j'ai pris acte des éléments fournis concernant les recommandations n°1,2,3,5,6,9 et vous invite à poursuivre l'intégration des recommandations listées dans le tableau ci-joint à votre démarche d'amélioration de la qualité.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est requalifié en « Faible » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

Je vous prie de croire, Madame la directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinées à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00

[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

